

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 mars 2025.

Date et heure de la séance : 26 mars 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 6

Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

Absent : M. Nicolas BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/03/26/005

OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'établit à la somme de **7 120 357,97 €** en section de fonctionnement et **5 591 878,58 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

LES RECETTES

7 120 357, 97 €

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,

- le produit de la fiscalité locale,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits spécifiques,
- les reprises de provisions semi-budgétaires,
- les opérations d'ordre,
- la reprise de résultat 2024.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, compte 6419	73 000 €
--	-----------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	569 400 €
---	------------------

Sont ici comptabilisés les produits provenant des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'Ecole de Musique Municipale, des manifestations culturelles et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de : **540 800 €**

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'organismes indépendants (mutualisation de services avec Clermont Auvergne Métropole : viabilité hivernale et entretien ménager de l'antenne médiathèque Hugo Pratt) sur les comptes 70846 et 70876 pour un montant total de **16 100 €**

Concessions funéraires : prévisions de recettes compte 70311 à hauteur de **7 000 €**

Il convient de prévoir **5 500 €** au compte 7083 (location d'un emplacement pour l'implantation d'un pylône et d'un local technique).

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73212 et 73221	384 079 €
---	------------------

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au même niveau que les années précédentes : **374 290 €**

Le reversement du F.N.G.I.R 2025 (compte 73221) s'élève à **9 789 €**

> Le produit de la fiscalité locale : Chapitre 731, comptes 73111 à 73174	3 850 000 €
--	--------------------

Au regard des éléments transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, le produit fiscal attendu pour 2025 devrait s'élever à **3 673 900 €**.

En ce qui concerne les attributions de Clermont Auvergne Métropole :

Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 73123) prévision de **165 000 €**

Droits de place (compte 73154) : **3 600 €**
TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) compte 73174 : **7 500 €**

> Les dotations et participations Chapitre 74, comptes 74111 à 74888	1 080 741 €
---	--------------------

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2025 à : **695 616 €**

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **330 000 €**
Il s'agit des sommes à percevoir de la C.A.F au titre du Convention Territoriale Globale (C.T.G) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (multi-accueil et accueil de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations : **55 125 €**

> Les produits de gestion courante Chapitre 75, comptes 752 à 75888	114 500 €
--	------------------

Ils correspondent notamment aux revenus des immeubles communaux, à l'encaissement du produit des locations des salles communales. Ce compte enregistre également les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année.

> Produits financiers Chapitre 76, compte 76232	12 279 €
--	-----------------

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Auvergne Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences à la Métropole.

> Les produits spécifiques Chapitre 77, compte 773	400 €
---	--------------

Une somme de **400 €** est inscrite pour permettre au cas où l'annulation d'un mandat sur l'exercice antérieur.

> Les reprises de provisions semi-budgétaires Chapitre 78, compte 7817	299 €
---	--------------

Sur le compte 7817 : provisions pour dépréciation des comptes des redevables, **299 €** sont à prévoir pour la reprise de provisions constituées en 2024 (règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables des années antérieures).

> **Opération d'ordre de transfert entre sections**
Chapitre 042, comptes 77681 & 777

103 533 €

En recette d'ordre, il convient de prévoir **1 439 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094 €** sur le compte 77681 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042)

> **Résultat reporté (R002) :**

932 126,97 €

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2024 permet l'inscription d'une somme de **932 126,97 €** (R002).

LES DEPENSES

7 120 357,97 €

Elles comprennent :

- ✓ les charges à caractère général,
- ✓ les charges de personnel,
- ✓ les atténuations de produits,
- ✓ les autres charges de gestion courante,
- ✓ les charges financières,
- ✓ les charges spécifiques,
- ✓ les dotations provisions semi-budgétaires,
- ✓ le virement à la section d'investissement,
- ✓ la dotation aux amortissements,

> **Les charges à caractère général :**
Chapitre 11, comptes 60611 à 6378

1 795 270€

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent **notamment** :

- les dépenses d'eau et d'assainissement	31 000 €
- les dépenses d'énergie, de fournitures non stockées et de petits équipements	429 000 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	188 400 €
- les produits d'entretien	17 000 €
- les locations	14 200 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, de la voirie	93 100 €
- l'entretien des véhicules et autres biens communaux	18 500 €
- la maintenance	108 000 €
- les primes d'assurance,	32 200 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	16 410 €
- les honoraires	5 000 €

- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies » **90 930 €**
- les frais de publication et d'insertion **19 820 €**

Le compte 611 est un poste spécifique. Il enregistre en effet un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'E.C.P Les Justes, du complexe sportif Jean Jaurès...). Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de **575 000 €**.

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6331 à 6488	2 890 714,97 €
---	-----------------------

Les propositions sont établies en prenant en compte :

- La revalorisation du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) s'appliquant sur l'ensemble de l'année 2025,
- L'augmentation de la cotisation C.N.R.A.C.L décidée par le gouvernement (part patronale + 3 points),
- L'augmentation du montant de l'assurance du personnel : **42 420 €** (taux de cotisation qui passe de 2,82 % à 3,59 %),
- L'adhésion au 1^{er} janvier à la convention de participation pour le risque Prévoyance (conclue entre le centre de gestion du puy de dôme et l'organisme Territoria Mutuelle) avec une participation financière de la commune pour chaque agent bénéficiaire,
- L'augmentation du nombre de personnel non titulaires indispensables à la continuité du service public.

D'autre part, ce chapitre enregistre également les frais de cotisation au C.N.A.S : **17 000 €**.

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391112 à 7392221	396 360 €
---	------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **5 000 €**
- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) : **379 840 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C) : **11 520 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 65311 à 65888	529 562 €
---	------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...), comptes 65311 à 653172 : **143 400 €**
- les participations de la ville à l'EPF AUVERGNE, compte 65568 : **3 028 €**

- la participation au TE63 au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale), compte 657358 : **54 813 €**
 - les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation à l'achat de vélos électriques ainsi qu'au ravalement des façades en centre bourg, comptes 65741 et 65748 : **82 750 €**
- L'enveloppe de **245 000 €** allouée au C.C.A.S et au R.P.E permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du C.C.A.S.

> Les charges financières : Chapitre 66, comptes 66111, 66112 & 6688	186 968 €
---	------------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF AUVERGNE. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (I.C.N.E).

> Les charges spécifiques : Chapitre 67, compte 673	400 €
--	--------------

400 € sont prévus pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> Dotations, provisions : Chapitre 68, compte 6817	390 €
---	--------------

La mise en place d'une provision pour dépréciation des comptes des redevables nécessite d'inscrire au compte 6817 la somme de **390 €**. Ces crédits sont nécessaires pour effectuer le règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables (produits des services) des années antérieures.

> La dotation aux amortissements Chapitre 042, compte 6811	516 693 €
---	------------------

Le C.G.C.T impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à un décaissement.

Pour l'année 2025, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **516 693 €**

Cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent et devra être abondée en fin d'exercice pour permettre, en fonction des acquisitions réalisées par la commune, d'effectuer les écritures d'ordre.

> Virement à la section d'investissement : Chapitre 023	804 000 €
--	------------------

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<**LES RECETTES****5 591 878,58 €**

Elles seront cette année réparties en 10 rubriques :

- excédent de fonctionnement capitalisé,
- les subventions d'investissement,
- emprunts et dettes assimilées,
- les dotations et fonds divers,
- les autres subventions d'investissement,
- les autres immobilisations financières,
- les produits des cessions d'immobilisations,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- les restes à réaliser.

> Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	876 975,11 €
---	---------------------

Afin de couvrir le besoin de financement (déficit d'investissement de l'année 2024 moins le solde des restes à réaliser), il convient d'inscrire la somme de **876 975,11 €**.

> Subventions d'investissement : Chapitre 13, comptes 1312 au 13462	766 925 €
--	------------------

Ces crédits correspondent principalement aux versements des différentes subventions de l'Etat (D.E.T.R, ADEME), de la Région Auvergne (C.R.M) et du département (F.I.C) pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles.

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitre 16, compte 1641	1 000 000 €
---	--------------------

Afin de couvrir l'intégralité des dépenses liées aux travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles (fin de la tranche Optionnelle A et début de la tranche optionnelle B), il est nécessaire d'inscrire au budget un emprunt d'un montant de **1 000 000 €**.

> Les dotations, fonds divers et réserves : Chapitre 10, comptes 10222, 10226	710 000 €
--	------------------

Il s'agit du produit de la Taxe d'Aménagement pour **40 000 €** et du Fonds de Compensation de la T.V.A calculé sur les dépenses de l'année 2024 pour **670 000 €**.

> Autres subventions d'investissement Chapitre 27, compte 1385	90 000 €
---	-----------------

Cette recette correspond au versement par Clermont Auvergne Métropole du Fonds de Soutien Métropolitain pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse- Les Fontenilles.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27 compte 276351	132 283 €
---	------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Auvergne Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Produits des cessions d'immobilisations : Chapitre 024	13 500 €
---	-----------------

La vente des parcelles de terrains (ZE 157 et ZD 199) permet l'inscription d'une recette de **13 500 €**.

> Virement de la section de fonctionnement : Chapitre 021	804 000 €
--	------------------

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	516 693 €
--	------------------

Les restes à réaliser de l'année 2024 :	681 502,47 €
--	---------------------

LES DEPENSES **5 591 878,58 €**

8 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations d'ordre transfert entre sections,
- le solde d'exécution reporté,
- les restes à réaliser.

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	8 835 €
---	----------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux.

> Subventions d'équipement versées
Chapitre 204, comptes 2041582 & 2046

150 520 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : **102 094 €**

48 426 € sont également à inscrire au titre de la participation du TE63 pour les travaux d'éclairage public : remplacement du câblage au complexe sportif, illuminations de Noël, passage en LED pour le terrain de pétanque, mise en conformité du parc communal d'éclairage public et mise en valeur du giratoire de l'avenue Centrale.

> Les immobilisations corporelles
Chapitre 21, comptes 2111 à 2188

3 032 038 €

Ces dépenses incluent notamment :

- ✓ **6 000 €** sur le compte 2111 pour régler les frais relatifs à l'acquisition de la parcelle de terrains AI 436 ainsi que les frais pour l'intégration de voies privées dans le domaine communal.
- ✓ **40 000 €** sont prévus sur le compte 2116 pour les frais de relevé topographique ainsi que la réalisation des travaux de reprise de concessions dans le cimetière.
- ✓ **13 000 €** pour la plantation d'arbres (compte 2121),

Plusieurs sommes sont à inscrire sur le compte 21351 :

- ✓ **2 704 015 €** pour la réalisation de la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles : solde des travaux de la tranche optionnelle A Pôle élémentaire et début des travaux la tranche optionnelle B (réfection de la cour de l'école élémentaire) ainsi que le règlement d'une partie des dépenses de maîtrise d'œuvre, S.P.S, C.T, sondages...
- ✓ **1 250 €** pour le dernier règlement de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du multi-accueil le Verger des Diablotins,
- ✓ **122 000 €** pour le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'espace Verger du Caire (Maîtrise d'œuvre, SPS, études géothermiques...)
- ✓ **14 200 €** sont nécessaire pour les travaux de passage en LEDs de l'E.C.P. Les Justes,

Sur le compte 2138 : la somme de **7 876 €** est à prévoir pour le règlement de la maîtrise d'œuvre, SPS... relative aux travaux de réhabilitation du pont de César.

Sur le compte 2152 différents crédits sont à prévoir :

- ✓ **15 000 €** sont nécessaires pour l'équipement et la mise en place de caméras (vidéoprotection) ainsi que **7 500 €** pour l'adaptation de panneaux photovoltaïques sur les caméras de surveillance,
- ✓ **11 000 €** pour le remplacement du mobilier urbain (coulée verte, complexe sportif...).

2 700 € sur le compte 215738 sont nécessaires pour permettre le règlement de travaux de réparation de la clôture des services techniques.

Comptes 21831 & 21838 : **29 950 €** pour l'acquisition de matériel informatique scolaire et **6 100 €** pour les autres services communaux.

Comptes 21841 : **10 000 €** sont inscrits pour le renouvellement du mobilier scolaire.

Compte 21848 : **2 595 €** sont prévus pour différentes acquisitions (armoire pour défibrillateur, armoire pour la bibliothèque...).

Le renouvellement du matériel téléphonique nécessite l'inscription d'une somme de **2 500 €** sur le compte 2185,

Sur le compte 2188 différents crédits sont à prévoir dont principalement :

- ✓ **6 805 €** pour l'acquisition d'un lave-linge et d'un nettoyeur de sol vapeur pour le multi-accueil le Verger des Diablotins,
- ✓ **6 500 €** pour le changement d'une porte (chaufferie de l'E.C.P. Les Justes),
- ✓ **7 800 €** pour un nouveau système d'alarme dans le groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles,
- ✓ **3 100 €** pour l'acquisition d'une trancheuse, d'un container isotherme et d'une plaque eustatique pour le restaurant scolaire,
- ✓ **1 787 €** pour l'acquisition d'un instrument de musique ainsi qu'une console de mixage pour l'Ecole de Musique
- ✓ **1 100 €** pour l'acquisition d'une chaise pour les personnes à mobilité réduite à l'espace Grassion Fredot

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitres 16	696 000 €
--	------------------

- Remboursement du capital des emprunts communaux :	696 000 €
---	------------------

> Autres immobilisations financières Chapitre 27 compte 27638	42 475 €
---	-----------------

Cette somme est nécessaire pour le remboursement de la dette (portage de plusieurs parcelles communales bâties ou non bâties par l'EPF Auvergne)

> Opération d'ordre de section à section Chapitre 040, comptes 13912 et 198	103 533 €
---	------------------

1 439 € sont nécessaires pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement et **102 094 €** pour la neutralisation de l'amortissement de l'A.C.I.

> Solde d'exécution reporté (D001) :	1 237 491,83 €
--	-----------------------

Les restes à réaliser de l'année 2024 :

320 985,75 €

Ce dossier ayant été présenté à la commission «Finances» du 18 mars 2025, Monsieur PRESLE invite aujourd'hui les conseillers à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2025 dont les balances générales seront annexées à la présente.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN - Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *28 mars 2025*
Reçu en préfecture le *28 mars 2025*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.